



Communiqué de presse

Groupe Spinelli: Exigences pour une Europe sociale

Alors que le projet final de Constitution européenne a été rendu public le 26 mai, le Groupe Spinelli, animé par Pervenche Berès, présidente de la Délégation socialiste française, a fait connaître hier ses exigences pour la mise en place d'une Union européenne sociale, démocratique et efficace. Le groupe - composé de Max van den Berg, Maria Berger, Paolo Casaca, Carlos Carnero Gonzales, Olivier Duhamel, Jo Leinen, Pasqualina Napoletano, Raimon Obiols I Germa, Elena Paciotti, Jacques Poos, Michel Rocard, Bruno Trentin et Anne van Lancker - a exprimé son inquiétude quant à l'évolution des travaux au sein de la Convention européenne. Ils ont avancé dix éléments essentiels qui devront à leurs yeux se trouver dans la future Constitution pour la rendre acceptable.

- 1) Une Constitution unique adoptée par la Convention, sans options pour la conférence intergouvernementale (CIG) qui devra valider le traité constitutionnel.
- 2) L'intégration complète de la Charte des droits fondamentaux dans la Constitution, sans autres références au religieux.
- 3) Le renforcement des pouvoirs de la Commission européenne. Elle doit disposer d'un droit exhaustif d'initiative dans tous les domaines politiques de l'Union. Le Parlement européen doit en outre élire le président de la Commission européenne à la majorité simple de ses membres. La présidence du Conseil européen doit être dotée d'une structure de troika en vue d'assurer une certaine continuité dans le traitement des dossiers.
- 4) L'extension des pouvoirs de co-décision et du système de vote à la majorité qualifiée représentant la majorité des Etats membres et au moins 60% des populations aux chapitres de la Constitution portant sur les affaires extérieures (affaires étrangères, commerce et développement) ainsi que les chapitres fiscaux et sociaux de la Constitution. Le Parlement devra être doté des pleins pouvoirs sur les affaires budgétaires y compris les perspectives financières.
- 5) L'inclusion d'une base légale pour les services d'intérêt général.
- 6) Le communautarisation de la coordination des politiques économiques et sociales, en particulier dans la zone euro (y compris l'inclusion d'une clause horizontale).
- 7) La communautarisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et la généralisation de la procédure législative.
- 8) Le ministre européen des Affaires étrangères devra être un vice-président de la Commission européenne, responsable devant le Parlement européen et le Conseil.
- 9) L'Union européenne a besoin d'un mécanisme qui permette à la coalition européenne de progrès de se former entre les pays qui peuvent et veulent avancer sur des projets politiques cohérents (harmonisation sociale, défense,...)
- 10) Un référendum sur la Constitution européenne organisé le même jour que les élections européennes en 2004.

Contact : Elke Meeùs, attachée de presse

☎ : +32 478 88 19 69 - ☎ : + 32 2 284 48 90

✉ : + 32 2 284 69 89 - @ : emeeus@europarl.eu.int

✉ : 43-47 rue Wiertz - ASP 14 G 358 - 1047 Bruxelles